

COMITE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 24-04-03

Présents : 8

M. Franck FOULON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Christian CHITO, M. François BROCHET,
M. Marc MALBET, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Bernard POZZOLI, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC.

A donné pouvoir : 1

M. Nicolas SIMONNET à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2023

★ ★ ★

VU les articles L 5721-1 à 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux Syndicats Mixtes ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU les statuts du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret, modifié en l'article 8 par délibération n° 15-12-03 du Comité Syndical du 16 décembre 2015 ;

VU le compte-rendu du Comité Syndical du 10 avril 2024 à 10 h 15, actant le manque de quorum et fixant une nouvelle réunion le même jour à 10 Heures 30, à l'aérodrome, avec un ordre du jour identique à celui mentionné dans les convocations relatives au Comité du 10 avril 2024, selon l'article n°8 des statuts du Syndicat Mixte, modifiés par décision du Comité Syndical du 16 décembre 2015.

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

DECIDE

► d'affecter comme suit les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement en considérant les éléments suivants :

⇒ le résultat de fonctionnement :

▪ au financement de la section de fonctionnement du B.P. 2024

reprise totale 41 318,65 €

⇒ le résultat d'investissement :

▪ au financement de la section d'investissement du B.P.2024

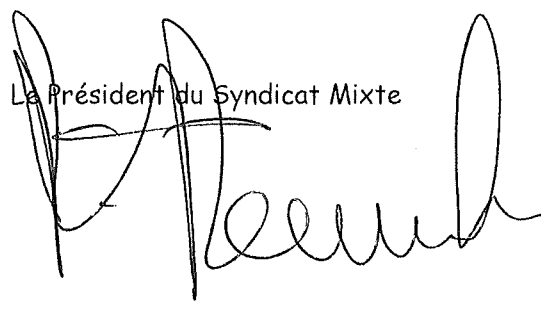
reprise totale 370 151,94 €

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 1

ADOPTE : 9 voix pour 0 contre 0 abstention

La Président du Syndicat Mixte



Franck FOULON